Lexique Science politique.

ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZ

Δ

Abstention électorale : comportement consistant à ne pas participer à l'acte de vote. L'abstention peut être ponctuelle, intermittente ou, plus rarement, systématique.

Action publique: ensemble des actions, passant par des mesures concrètes, des mesures normatives ou des campagnes de sensibilisation, engagées par les pouvoirs publics pour répondre à un problème social. Différents acteurs participent à la définition des problèmes sociaux (pouvoirs publics, associations, groupes d'intérêt économiques, médias, organisations internationales, partis politiques...).



Bicaméralisme (ou bicamérisme) : système politique reposant sur deux assemblées parlementaires.



Chambre des communes : la Chambre des communes est la chambre « basse » du Parlement, celle qui réunit les parlementaires élus par le peuple. Le Parlement britannique comporte aussi une chambre haute, la chambre des Lords. Ils sont nommés à vie par la reine sur proposition du Premier ministre ; certains ont une charge héréditaire.



Citoyenneté : statut qui donne des droits civiques mais aussi des devoirs : respect des lois, paiement des impôts, intérêt pour les affaires publiques. En France, la citoyenneté est associée à la nationalité pour les personnes majeures. Un délinquant peut être privé de ses droits civiques.



Citoyenneté européenne : droit de participer à l'ordre politique européen du fait de la détention de la citoyenneté d'un État membre. Ainsi les citoyens français sont-ils aussi citoyens européens. La citoyenneté européenne ne se substitue pas à la citoyenneté nationale, elle confère des droits supplémentaires ainsi que le devoir de s'intéresser à la vie politique européenne. Les droits des citoyens européens sont garantis notamment par la Charte des droits fondamentaux.



Classe populaire : elle regroupe l'ensemble des individus vivant de la force de leur travail et dont le niveau de vie est relativement faible (ouvriers et employés).



Comportements politiques : ensemble des activités par lesquelles les gouvernés tentent, directement ou indirectement, d'influencer les gouvernants. Les comportements politiques renvoient aux rapports que les gouvernés entretiennent avec les « gouvernants » et ceux qui souhaitent accéder au pouvoir.



Culture civique : ensemble de valeurs, de représentations, qui orientent les attitudes relatives à la participation du citoyen à l'organisation de la cité, à ses droits et à ses devoirs.



Culture politique: ensemble de valeurs, de représentations, qui orientent la manière de participer au pouvoir ou d'exercer un contre-pouvoir, et plus largement de concevoir le pouvoir et son organisation. Elle varie selon l'âge, le sexe et le niveau d'éducation mais aussi selon le régime politique et les autres éléments du système culturel.



Déficit démocratique : manque de légitimité d'une institution dont le fonctionnement est perçu par les électeurs comme peu conforme aux règles de la démocratie.



Démocratie délibérative : forme de démocratie dans laquelle la délibération publique des citoyens constitue le noyau de la prise de décision politique.



Démocratie participative : système politique dans lequel les citoyens sont invités à s'associer à la prise de décision politique.



Démocratie représentative : système politique dans lequel le pouvoir est délégué à des personnes élues en fonction de leur appartenance politique. Ces représentants prennent les décisions au nom du peuple.



Droits civiques : droits accordés à tous les citoyens pour garantir leurs libertés : liberté d'expression, de réunion, d'association, droit de vote et de se présenter à des élections.



Espace public européen : désigne un lieu non nécessairement physique (il peut s'agir d'une place dans les médias) dans lequel les questions relatives à l'Europe sont débattues publiquement, en permettant aux citoyens non seulement de s'informer et de se construire une opinion, mais aussi éventuellement de l'exprimer.



État de droit : État dans lequel les citoyens sont protégés de l'arbitraire par le respect de la législation et des droits de l'homme. Les citoyens et les pouvoirs publics doivent tous respecter la loi.



État fédéral : État se caractérisant par le partage de la souveraineté. Les compétences sont réparties entre les entités fédérées et l'État fédéral ; chacun est souverain pour ses compétences propres.



État unitaire : État se caractérisant par l'unité de la souveraineté. Il ne reconnaît qu'une seule citoyenneté sur son territoire. Les États unitaires peuvent cependant être centralisés ou décentralisés. Dans ce cas, ils délèguent certaines compétences à des collectivités territoriales plus proches des citoyens.



Européanisation : mouvement par lequel les politiques nationales sont de plus en plus influencées par les décisions prises dans le cadre de l'UE.



Groupe d'intérêt : ensemble de personnes liées par la défense d'une cause commune. La prise de conscience de cet intérêt commun peut être à l'origine d'une action collective.



Médiatisation: processus de diffusion d'informations relatives à un événement ou à une institution sur des supports médiatiques (télévision, presse écrite, Internet...) en vue d'atteindre un large public.



Mobilisation électorale : désigne à la fois l'ensemble des actions conduites pour inciter les citoyens à participer aux élections et le rassemblement des électeurs dans l'acte de vote.

Mode de scrutin : règles spécifiques d'organisation d'une élection (nombre de tours, type de majorité pour être reconnu comme élu...). Le mode de scrutin peut être direct ou indirect.

Motion de censure : initiative prise par les députés qui souhaitent mettre en cause la responsabilité du gouvernement. Si la motion est votée par la majorité absolue des députés, le gouvernement doit présenter sa démission.



Opinion publique : ensemble des idées dominantes dans une société. Pour connaître l'opinion publique, les gouvernants procèdent à des sondages permettant de connaître le point de vue de la majorité. Mais par le procédé même du sondage et les questions retenues, ils construisent une représentation de cette opinion.



Ordre politique : système d'organisation et de répartition du pouvoir sur un territoire donné.



Parité : principe qui constitue le fondement des politiques de lutte contre les inégalités hommes-femmes sur le plan politique et qui vise à assurer l'égale participation ou représentation entre les hommes et les femmes.



Participation électorale: pourcentage de votants parmi les électeurs inscrits. L'INSEE mène des enquêtes sur la participation électorale, comme indicateur de l'implication des citoyens. En suivant le comportement des inscrits sur les listes électorales entre différents scrutins successifs, ces enquêtes permettent d'observer l'intermittence du vote, en distinguant des votants (ou des abstentionnistes) systématiques et des électeurs plus ou moins intermittents.



Partisan: attaché à un parti, à une cause, à une doctrine.



Partisane (identification): action de s'identifier à un parti politique.



Pluralisme politique : reconnaissance, au sein du système d'organisation politique, de l'existence d'une diversité des courants d'opinion, représentés par des partis politiques.



Principe de précaution : ce principe est garanti par la Constitution et par le traité sur l'Union européenne. Il permet de prévenir un possible danger pour la santé humaine, animale ou végétale, ou pour la protection de l'environnement même dans le cas où les données scientifiques ne permettent pas une évaluation complète du risque.



Principe de subsidiarité : selon ce principe, les instances européennes ne doivent agir en dehors de leur domaine de compétence exclusive que si l'échelon européen est le plus pertinent et le plus efficace pour mener une politique.



Question de confiance: procédure permettant au Premier ministre d'engager la responsabilité du gouvernement sur son programme ou sur une déclaration de politique générale. Si la confiance des députés n'est pas accordée, le gouvernement doit présenter sa démission.

Régime parlementaire : la collaboration des pouvoirs est organisée : il y a un équilibre entre pouvoir législatif et pouvoir exécutif.

Régime présidentiel : séparation stricte des pouvoirs exécutif et législatif, associée à l'élection au suffrage universel du chef de l'exécutif.

Régime semi-présidentiel (ou mixte) : les relations entre les pouvoirs exécutif et législatif sont organisées, tandis que le chef de l'exécutif est élu au suffrage universel.

4

Répertoire d'action politique : désigne l'ensemble des modalités d'interventions auxquelles les acteurs peuvent avoir recours pour se faire entendre dans un milieu donné. En science politique, il sert à étudier les modalités d'expression dans l'espace public de groupes mobilisés au sein de la société civile. Il peut comprendre, par exemple, la grève, la manifestation, la pétition, le *sit-in*, le boycott, etc.



Scrutin : ensemble des opérations qui constituent un vote ou une élection.



Socialisation processus d'insertion des individus au sein d'un groupe social par intériorisation des valeurs, règles, comportements propres à ce groupe.



Socialisation politique: processus d'apprentissage par les individus des règles qui régissent le champ politique, et de leur place dans ce champ, à partir des normes et valeurs que partagent les groupes sociaux auxquels ils appartiennent.



Socialisation primaire : désigne les premières expériences de socialisation dans la vie d'un individu, dans le cadre de la famille et de l'école notamment.



Socialisation secondaire : désigne les socialisations qui suivent ces premières expériences, comme les socialisations professionnelle, conjugale, etc. Elles sont conditionnées par ce qui a déjà été acquis.



Société civile organisée : ensemble des entités réunies sur une base volontaire et exprimant la volonté des citoyens de se rassembler autour de valeurs propres, pour la défense d'une cause commune.



Souveraineté : caractérise un pouvoir qui ne connaît ni pouvoir supérieur, ni pouvoir concurrent sur un territoire donné. Dans une démocratie, c'est le peuple qui est souverain.



Subsidiaire : qui est secondaire, mais qui appuie et vient renforcer quelque chose de principal. (« Principe de subsidiarité »)



Système politique européen : désigne l'ensemble des mécanismes qui organisent la vie politique européenne. Le fonctionnement des institutions européennes, la coopération des États, la contribution des partis politiques et des groupes d'intérêt, la participation des citoyens en constituent la structure.



Typologie : classification, étude des traits caractéristiques dans un ensemble de données, en vue d'y déterminer des types, des systèmes.

Tyrannie de la majorité: expression d'Alexis de Tocqueville (1805-1859, historien, homme politique et sociologue). Pour cet auteur, la démocratie, fondée sur le suffrage universel, conduit à l'adoption de la règle majoritaire, qui peut s'avérer contraire aux droits des minorités, et conduire au conformisme (Alexis de Tocqueville).



Variables lourdes du comportement électoral : caractéristiques sociologiques des électeurs qui commandent la construction de leurs représentations et choix électoraux (sexe, âge, résidence, profession, revenu, niveau de formation, appartenance religieuse, etc.).

Volatilité électorale : tendance à voter pour un parti différent d'un scrutin à un autre, ou encore à passer du vote actif à l'abstention.

1

Vote hors-système : vote protestataire, en faveur des candidats qui n'appartiennent pas aux partis politiques participant régulièrement au pouvoir politique.



Vote sur enjeu : choix électoral influencé par les prises de position des différents candidats sur les problèmes placés au cœur du débat public, qui de ce fait deviennent des enjeux de l'élection. Cela suppose que l'électeur perçoive des différences de position entre les candidats et vote pour un candidat parce qu'il est proche de sa position sur le sujet, et non en fonction de son étiquette politique.

